

Compte-rendu de Conseil du jeudi 9 février 2023

Présents : Mmes Claire LEROUX, Stéphanie LEFEVRE, M Romuald DAUCHELLE, Philippe COUTEAU, Romain MOUTONNET, Franck SELLIER, Régis BLATRIER, Laurent ROCHARD

Absents excusés : Cindy HOUARD, Sandrine VIVENOT, Olivier MIELCAREK

Secrétaire de séance : Stéphanie LEFEVRE

1 - Approbation du compte-rendu du jeudi 8 décembre 2022

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Communautaire est présenté – Aucune remarque particulière

2 - Délibération « Adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG02 »

La Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de Gestion arrivant à échéance, il s'agit de la renouveler.

Le service de médiation du Centre de Gestion se décline sous 2 missions :

- Accompagnement en cas de litige avec un agent
- Soutien administratif

Le coût de cette mission en cas de besoin s'élève à 400 €.

Approuvé à l'unanimité

3 - Délibération pour le paiement en Investissement

M le Maire propose aux membres du conseil de prendre une délibération pour le paiement de certaines factures d'investissement avant le vote des budgets.

Cette délibération ouvre des droits de paiement à hauteur de 25% de l'investissement de l'année 2022. Voir la délibération en Annexe 1

Voté à l'unanimité

4 - Résultat du jugement de l'affaire WUILQUE

La procédure avec la Famille Wuilque pour le litige des travaux d'assainissement pour l'habitation située rue du Puit doux, est arrivée à son terme.

Le jugement final précise une responsabilité à hauteur de 60 % pour notre commune.

Cela implique donc une condamnation sur les bases suivantes :

- Travaux de reprise : 34 800 €
- Préjudice moral : 1000 €
- En application de l'article 700 du code de procédure : 3000 €
- Frais d'expertise : En attente de chiffrage

Dans les proportions précitées, la commune est condamnée à verser la somme de 23 280 € augmentée des frais d'expertises (non communiqués)

M Le Maire expose aux membres du conseil les différents échanges avec notre avocate. Après discussion et échanges, le conseil municipal décide de ne plus faire appel et de le signifier au tribunal de Soissons.

Adopté à l'unanimité.

5 – Info sur la course VTT du 26 février 2023

Comme convenu, le challenge de l'AOS (association de Courmelles) sera organisé sur le hameau de Berry le 26 février prochain.

Deux courses auront lieu : 12h45 puis 16h

Pour rappel, nous leur avons accordé une subvention de 280 €.

6 – Info Trail des Hermites du 19 mars 2023

Le trail des Hermites passera le 19 mars prochain sur notre commune. Un partenariat entre les organisateurs et notre commune a été mis en place par l'intermédiaire de Romain Moutonnet.

4 épreuves sont proposées : Trial 25km, Trial 25km, Marche 12km et Marche gourmande 6km

Le départ et l'arrivée se feront uniquement dans le cadre de l'Hermitage avec repas à l'arrivée.

7- Organisation du Marché du 17 mars 2023

Comme annoncé, un marché pour la **Saint Patrick** – Fête de la bière sera organisé le vendredi 17 mars de 17h30-22h30 sur la place de l'église.

Objectif : Faire connaître le plus de brasseurs locaux possible

Seront présents :

- 15 exposants
- 6 brasseurs
- 1 groupe de musicien

Par sécurité, le montage de 4 tonnelles sera réalisé au cours de la journée.

8 – Travaux logement Communal

M Le Maire rappelle que la décision de réhabiliter le logement communal avait été prise lors d'un conseil précédent. Les différents devis sont présentés aux membres du conseil.

Rénovation électrique et installation d'un nouveau système de chauffage

- Devis de l'entreprise « Trosly Technique » 4 378 € 00 TTC

Travaux de doublage et d'isolation de l'ensemble des murs – pose de séparation cage d'escalier

- Devis de M FRIBOULET 9 325 € 00 TTC

Réhabilitation de la partie sanitaire – Entreprise BW Plomberie et chauffage

- Devis démontage du système de chauffage actuel 696 € 00 TTC
- Devis réhabilitation des sanitaires 4553 € 90 TTC

Remise en peinture – SARL P.R.S

- Devis finition et mise en peinture des nouveaux murs 1871 € 16 TTC
- Devis remise en peinture du logement 5885 € 74 TTC

Le maire informe les membres du conseil municipal que des demandes de subvention ont été réalisées auprès de l'état sous forme d'une DETR et du département avec l'API.

Le montant total des travaux est de 22 589 € 85 HT soit 26 709 € 80 TTC.

Demandes de Subventions : DETR : 55% du HT soit 12 424,42 €
API : 25% du HT soit 5647,97€

Nous demandons un total de Subvention à hauteur de 80 %

Reste à charge pour la commune serait après acceptation de 20 % soit un montant de 4 517 € HT

Les travaux ne pourront commencer qu'à partir de juin.

9 – Point sur les demandes de Subvention

Pour donner suite au report de la demande de subvention pour le rdc de la mairie, un nouveau dossier a été déposé pour une demande de DETR.

Les travaux prévus en 2022 s'élevaient à 38 494 € TTC. Comme décidé dans les précédents conseils municipaux, des travaux complémentaires ont été décidés.

Le nouveau montant s'élève désormais à 53 315,81 € avec une demande de subvention à hauteur de 55 %.

10- Évolution taxe ordures ménagères

À la suite des différentes réunions sur l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), M Le Maire expose les dernières décisions. Cette taxe devrait s'appliquer dès janvier 2024.

Au vu des prix et des hausses constatés pour certains particuliers, la CCRV a décidé de moduler la partie incitative de cette taxe.

Les Propositions plus précises seront réalisées dans les prochaines semaines.

Certains éléments sont cependant déjà connus :

- Le nombre de levées prévues dans le forfait de base soit 12 par an.
- Un mixte entre la taxe actuelle basée sur les valeurs locatives et la partie incitative.
- Un prix qui devrait rester sensiblement le même qu'actuellement
- Une facturation des levées supplémentaires de 3,79 € (à confirmer)

11 – Augmentation des salaires

Au vu des hausses du coût de la vie, M Le Maire propose une hausse des salaires de nos employés avec un objectif de 10 % en fin d'année 2023. Un lissage sera donc réalisé au cours de l'année permettant de prendre en compte les différentes hausses des indices et la hausse proposée par la commune.

Pour rappel, la masse salariale est d'environ 25 000 € donc un coût pour notre commune de 2500 € / an

Adopté à l'unanimité

12 – Point sur le Budget 2023

Dans l'attente de la présentation du budget au prochain conseil municipal, M Le Maire expose rapidement l'état de nos finances :

L'excédent pour le compte de fonctionnement devrait être de 34 127 €

Pour le côté investissement, le déficit devrait être d'environ 85 000 €.

13 – Questions diverses

- Date à bloquer pour installer les miroirs
- Envisager de prendre un arrêté pour récupérer les terrains n'ayant plus de propriétaires ni même d'héritiers. Ils redeviendront propriété de la commune.
- Un accueil est proposé pour les prochaines vacances par le Centre aéré de Vic-Sur-Aisne

La séance est levée